

ARRÊTÉ N° 2024 - 165

JOURNEE DU VIVRE ENSEMBLE : 20 Mars 2024

Le Président de la Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali),

Vu le Code Pénal et le Code de Procédure Pénale,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment l'article L2125-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Transports et notamment le livre des Ports Maritimes,

Vu le règlement particulier du Port de Libourne – Saint-Emilion approuvé par délibération du conseil municipal du 11 décembre 2018,

Vu l'Arrêté préfectoral du 17 mars 2021 actant le transfert de la compétence du port de la commune de Libourne à La Cali,

Vu les limites administratives du Port de Libourne – Saint-Emilion,

Vu l'organisation de « la journée du vivre ensemble » par la Ville de Libourne, du mercredi 20 mars 2024 Esplanade de la République,

Considérant l'Autorité Portuaire (AP) et l'Autorité investie du Pouvoir de Police Portuaire (AI3P) de La Cali,

Considérant que cette manifestation comportera des implantations sur le domaine public portuaire, il est nécessaire de prendre des mesures autorisant cette occupation,

ARRÊTÉ

Article 1. Dans le cadre de l'organisation de la journée du « Vivre ensemble » l'autorisation d'occupation du domaine portuaire à terre est accordée le mercredi 20 mars, Esplanade de la République à Libourne

Article 2. A cette occasion, les associations présentes sur le site seront autorisées à occuper le domaine portuaire, de 11h00 à 17h00, conformément au plan annexé au présent arrêté.

Article 3. Les associations présentes, dans le cadre de cette manifestation sans but lucratif, ne seront pas assujetties au paiement d'une redevance d'occupation du domaine portuaire à terre.

Article 4. : Le ponton Roger de Leyburn sera interdit d'accès au public et sera réservé aux passagers et aux membres d'équipage des bateaux de croisières ainsi qu'au personnel autorisé du Port de Libourne Saint-Emilion.

Article 5. : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie et Monsieur de Chef de la Police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un avis à la batellerie

Article 6. : Cet arrêté est susceptible de faire l'objet :

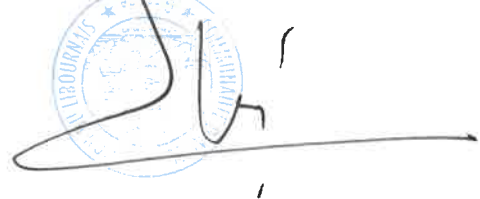
- D'un recours administratif pris en la forme d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte,
- D'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de la notification de l'acte attaqué.

Fait à Libourne, 19 mars 2024

Publié le

Notifié le 19 mars 2024

Monsieur Philippe BUISSON,
Président de La Cali



Le Président,

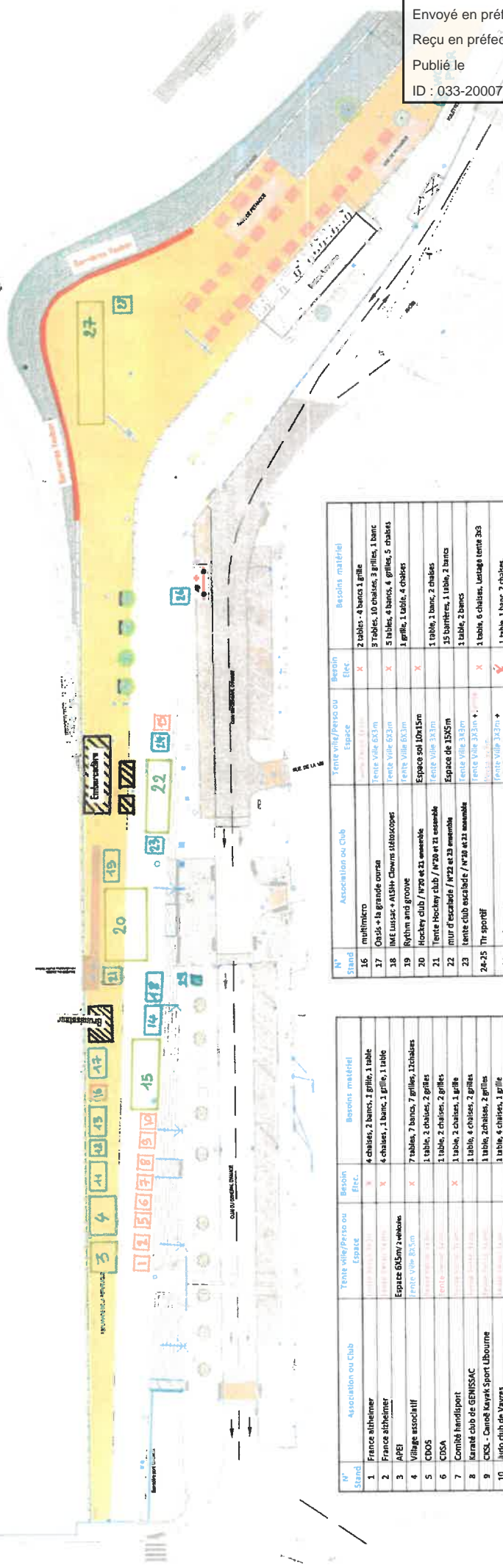
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs du siège de La Cali,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, ou d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



« Journée du VIVRE ENSEMBLE »
 Mercredi 20 mars 2024
 Ouverture au public de 11h à 17h
 Esplanade de la République / Place de la Confluence

Légendes
 Terres Villes
 Tables personnelles
 Espaces au sol



N° Stand	Association ou Club	Tente ville/Peris ou Espace	Besoin Elec	Besoin	Besoin matériel
16	multimicro		X		2 tables - 4 bancs 1 grille
17	Onas + la grande ourse	Tente Ville 6x5m		X	3 Tables, 10 chaises, 3 grilles, 1 banc
18	IME Lusac + ALSH Clowns Mâtoscopes	Tente Ville 6x3m		X	3 tables, 4 bancs, 4 grilles, 5 chaises
19	Rythm and groove	Tente Ville 6x3m		X	1 grille, 1 table, 4 chaises
20	Kickley club / W20 et 21 ensemble	Espace sol 10x15m		X	1 table, 1 banc, 2 chaises
21	Tente Hockey club / W20 et 21 ensemble	Tente Ville 3x3m		X	15 banquettes, 1 table, 2 bancs
22	mur d'escalade / W22 et 23 ensemble	Espace de 15x5m		X	1 table, 2 bancs
23	tente club escalade / W20 et 21 ensemble	Tente Ville 3x3m +		X	1 table, 6 chaises, loutage tente 3x3
24-25	Tri sportif	Tente Ville 3x3m +		X	1 table, 1 banc, 2 chaises
26	croix rouge	Espace véhicule		X	2 tables, 2 chaises, 10 banquettes
27/28	Cyclisme / place de la Confluence	Tente Ville 3x3m +		X	Stocqué au CTM. A installer vers le 11 mars pour toute la durée de la quinzaine
29	Passer être aidé par le CME en 2023	Espace 5x2,5m		X	Zm² au sol
30	Toilette MPR			X	A côté des toilettes au niveau restaurant le Bistrot maritime - A livrer le 19 mars et à récupérer le 25 mars

N° Stand	Association ou Club	Tente ville/Peris ou Espace	Besoin Elec	Besoin matériel
1	France alpinisme	Tente Ville 3x3m	X	4 chaises, 2 bancs, 2 grille, 1 table
2	France alpinisme	Tente Ville 3x3m	X	4 chaises, 1 banc, 1 grille, 1 table
3	APEI	Espace 6x5m / vélos		7 tables, 7 bancs, 7 grilles, 12 chaises
4	Village associatif	Tente Ville 6x5m	X	1 table, 2 chaises, 2 grilles
5	COOS	Tente Ville 6x5m	X	1 table, 4 chaises, 2 grilles
6	COOS	Tente Ville 6x5m	X	1 table, 2 chaises, 2 grilles
7	Comité handisport	Tente Ville 3x3m	X	1 table, 2 chaises, 1 grille
8	Karaté club de GEMISSAC	Tente Ville 3x3m	X	1 table, 4 chaises, 2 grilles
9	CMS - Canoe Kayak Sport Libourne	Tente Ville 3x3m	X	1 table, 4 chaises, 1 grille
10	lido club de Vayras	Tente Ville 3x3m	X	2 tables, 6 chaises, 3 grilles
11	IME LUSAC	Tente Ville 6x5m	X	2 tables, 5 chaises, 1 grille
12	Louely solidarité et espace et vie	Tente Ville 3x3m	X	4 tables, 10 chaises, 3 grilles, 2 bancs
13	Gem le kiosque 12 + inconsigne	Tente Ville 6x5m	X	2 tables, 10 chaises, 1 banc, 2 grilles
14	stand sons et accueil / A côté W15	Tente Ville 6x5m	X	2 tables, 10 chaises, 1 banc, 2 grilles
15	Espace scénique / A côté W14	Espace sol 5x15m	X	2 tables